

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAULSéance du mardi 01^{er} octobre 2024

2024 - 117

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **23**

Date de la convocation : 24/09/2024

Date d'affichage : 24/09/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 1^{er} octobre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, DEHEZ, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme EDE a donné procuration à M. ETIENNE

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Secrétaire de séance : M. Julien DEHEZ

OBJET :

NOTIFICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES COMPORTANT LES OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL CONCERNANT LES EXERCICES 2017 JUSQU'À LA PERIODE LA PLUS RECENTE SUR LA GESTION DURABLE DE LA FORET ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine a joint la synthèse des observations définitives de la chambre sur la gestion de la Commune de saint-Vincent-de-Paul concernant les exercices 2017 jusqu'à la période la plus récente, dans le cadre d'une enquête commune entre la Cour des Comptes et les chambres régionales des comptes sur « la gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique » ainsi que la réponse qui y a été apportée.

CONSIDERANT que ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes à M. le Maire de la Commune de Saint-Vincent-de-Paul, qui l'a présenté avec les réponses et les a joints à la convocation adressée à chacun des membres du conseil municipal pour la présente séance.

CONSIDERANT le débat ouvert en séance de ce jour,



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

PREND ACTE de la communication complète du rapport comportant la synthèse des observations définitives de la chambre sur la gestion de la Commune de saint-Vincent-de-Paul concernant les exercices 2017 jusqu'à la période la plus récente, dans le cadre d'une enquête commune entre la Cour des Comptes et les chambres régionales des comptes sur « la gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique ».

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **07 octobre 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

| | |
|------------|-----------|
| Pour | 23 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241001 – DE2024117
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>)